

2022_CT2_194

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget annexe Transport - Versement d'une participation financière du Territoire du Pays d'Aix au Budget annexe des Transports pour l'opération d'investissement 'BHNS des Bus de l'Etang'

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BARRET Guy - BIANCO Kayané - BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - BOULAN Michel - BUCHAUT Romain - BURLE Christian - CESARI Martine - CHARRIN Philippe - CHAUVIN Pascal - CIOT Jean-David - CONTÉ Marie-Ange - CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - DELAVET Christian - DESVIGNES Vincent - DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GARCIN Eric - GERARD Jacky - GRANIER Hervé - GRUVEL Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HUBERT Claudie - JOISSAINS Sophie - KLEIN Philippe - LANGUILLE Vincent - MALLIÉ Richard - MARTIN Régis - MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PENA Marc - POUSSARDIN Fabrice - ROVARINO Isabelle - RUIZ Michel - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TAULAN Francis - VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis - CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - CRISTIANI Georges donne pouvoir à BURLE Christian - MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe - SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé - ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : GOURNES Jean-Pascal - RAMOND Bernard - TERME Françoise - VINCENT Jean-Louis

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 22 juin 2022

02_1_07

■ **Budget annexe Transport - Versement d'une participation financière du Territoire du Pays d'Aix au Budget annexe des Transports pour l'opération d'investissement 'BHNS des Bus de l'Etang'**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 30 juin 2022

24699

FBPA-042-30/06/2022-CM

■ Budget annexe Transport - Versement d'une participation financière du Territoire du Pays d'Aix au Budget annexe des Transports pour l'opération d'investissement 'BHNS des Bus de l'Etang'

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le 4 juin 2021 par une délibération N°MOB 008-10133/21/CM le programme modificatif d'une opération d'investissement N° 201680030 pour la réalisation de la phase 2 de la ligne de BHNS ZENIBUS des Bus de l'Etang.

Par une décision du 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a validé le principe d'une participation financière de l'Etat Spécial du Territoire pour des travaux de réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales situé dans le secteur des Rigons sur la commune des Pennes-Mirabeau.

L'EST du CT2 procèdera à un abondement au Budget Annexe des Transports à hauteur de 1 300 000 €HT.

A cet effet, il convient donc d'enregistrer cette participation en recettes d'investissement au Budget Annexe Transport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Provence ;
- La délibération n° 2021_CT2_04 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 4 juin 2021 approuvant le programme de travaux du collecteur d'eaux pluviales des Rigons sur la zone d'activités de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau pour un montant de 1 300 000 euros HT ;
- La délibération n° N°MOB 008-10133/21/CM du Conseil du 11 février 2021 validant le programme modificatif global des travaux de la phase 2 de la ligne de BHNS ZENIBUS des Bus de l'Etang ;
- La délibération n° N°MOB 007-10132/21/CM du Conseil du 11 février 2021 approuvant la révision de l'autorisation de programme n°168490TP « BHNS ZENIBUS des Bus de l'Etang'.

Accusé de réception en préfecture
ZENIBUS des Bus de l'Etang
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

- » ;
- La Décision du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 30 septembre 2020 N°05-1-13 approuvant le versement d'une participation au Budget Annexe des Transports métropolitains ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 22 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'enregistrement de la participation financière du Territoire du Pays d'Aix d'un montant de 1 300 000 €HT au Budget Annexe des Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation de l'opération du collecteur d'eaux pluviales sur la zone d'activités de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'enregistrer les recettes afférentes.

Délibère**Article 1 :**

Est approuvée la participation du Budget Principal – Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix au Budget Annexe des Transports de la Métropole qui pilote l'opération globale d'aménagement d'un collecteur d'eaux pluviales sur la zone d'activités de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau pour un montant de 1 300 000 euros HT.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront inscrites dans le budget annexe Transport – section d'investissement –nature 1315 – sous politique C210.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances

Didier KHELFA

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Budget annexe Transport - Versement d'une participation financière du Territoire du Pays d'Aix au Budget Annexe des Transports pour l'opération d'investissement 'BHNS des Bus de l'Etang'

La réalisation de la phase 2 de la ligne de BHNS ZENIBUS reliant Les Pennes-Mirabeau au futur Pôle d'échanges de Plan de Campagne intervient notamment sur le secteur des Rigons où le Territoire du Pays d'Aix a programmé des travaux d'amélioration du rejet des eaux pluviales.

Afin de coordonner et optimiser le financement de ces 2 opérations il a été convenu que le coût des travaux demeurerait dans son ensemble enregistré au Budget Annexe des Transports en concordance avec l'Autorisation de Programme votée pour la totalité de l'opération.

Le Budget du Territoire viendra abonder le Budget Annexe des Transports pour la part correspondant aux travaux du collecteur des eaux pluviales des Rigons estimée à 1 300 000 €HT.

Une décision du Territoire a été votée en ce sens le 30 septembre 2021 et il convient donc d'enregistrer la recette d'investissement de 1 300 000 € attendue au Budget Annexe des Transports.

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget annexe Transport - Versement d'une participation financière du Territoire du Pays d'Aix au Budget annexe des Transports pour l'opération d'investissement 'BHNS des Bus de l'Etang'

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	54
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le **23 JUIN 2022**